

Mail d'Etienne envoyé au CLAC le 06 janvier 2022 - Ma démission du Conseil Municipal

Bonjour à tous et à toutes,

Je vous écris pour vous informer de ma démission effective du Conseil Municipal de Saint Martin de Londres.

C'est une décision personnelle liée à un ensemble de facteurs qui me font ressentir que je ne suis pas à ma place et que je ne peux pas y apporter ce que j'ai envie de créer dans ce monde et il est donc temps pour moi d'acter cette impasse et de laisser la place au suivant de la liste Changeons les règles.

Il y a de la tristesse de quitter ce mandat pour lequel je m'étais engagé, vis à vis des citoyens du village, de celles et ceux qui ont voté pour nous, vis à vis de la cohérence de mes actes et de mes paroles, et en même temps un grand soulagement de donner la priorité à mes engagements personnels : de me faire du bien, d'être heureux et à ma place pour contribuer à ce "changement du monde" auquel j'aspire.

Aujourd'hui au conseil, ce n'est plus le cas et voilà pourquoi je passe le relai et j'ai confiance dans l'équipe qui prendra la suite et continuera le rôle d'opposition de Changeons les règles au CM pour les 4 prochaines années.

Voici donc les éléments qui ont motivé mon départ.

1) Une priorité vers le "prendre soin de moi" et faire des choses qui ont du sens

J'ai envie aujourd'hui de mettre mon énergie pour construire des choses qui me font du bien, qui me donnent du plaisir, me rendent heureux, me nourrissent personnellement et me donnent la satisfaction du travail bien fait.

Ce n'est pas le cas pour moi au Conseil Municipal. Si je sais pourquoi je me suis engagé au départ, et la joie que j'ai eu à co-construire cette liste, ce programme avec les citoyens, je ne voyais plus de sens à rester et à donner mon énergie à une majorité qui n'en veut pas. J'ai appris, j'ai donné, j'ai participé à ma mesure dans les interstices qui étaient ouverts.

2) Raisons politiques :

2a) Il y a quelque chose de malsain

Je n'ai pas aimé la mise en scène de 16 membres majoritaires qui ont déjà fait leur conseil avant le conseil officiel et donc nous sommes les deux oppositions à poser des questions et à "déranger" tout le monde puisque tout est déjà joué d'avance. Lorsque c'est interdit au public ou pas filmé, le rapport de force humain de ce choix de pré-noyauter la plupart des discussions rend la situation délicate :

Nous sommes avec des personnes vivants dans le même village que nous. Nous les côtoyons et les croisons régulièrement dans le village. Humainement je n'ai pas envie de me friter avec eux ou avec elles, mais pour faire le job, il me faut réclamer mes droits et exprimer mes désaccords dans un théâtre où de toutes façons le maire choisit l'ordre du jour, gère les débats et où nos questions sont souvent prises comme des emmerdements.

Ce n'est donc pas une question de personnes mais de stratégie et de façon de mener les affaires et le consentement de la liste majoritaire à ce mode de fonctionnement. J'ai voulu faire confiance, croire

encore et toujours en l'humain et il y a eu des conversations lunaires, dignes de politiques professionnels qui m'ont beaucoup déçues. Les 45 minutes d'échanges sur le refus de la caméra par la grande majorité du conseil municipal sont pour moi le summum de ce faux jeu et du piètre état de notre démocratie locale et du respect des droits des citoyens : avoir accès à l'information auxquels ils ont droit. Je maintiens que c'était notre plus grand droit de filmer et Monsieur le Maire n'avait pas à nous demander de retirer la caméra et j'aurai aimé que les uns et les nous soutiennent dans notre droit à filmer pour transmettre l'information aux citoyens qui les ont élus...

Les départs de plusieurs agents communaux sont pour moi le reflet d'un dysfonctionnement interne qui pour l'instant pourrit de l'intérieur sans éclabousser l'extérieur mais ça ne sent pas très bon.. de ma place d'élus d'opposition, je n'y pouvais rien que d'observer ce délitement.

2b) Nous ne sommes pas les bienvenus

Commissions, amendements, prises de parole, caméra, demandes écrites, accès aux documents, quoi que nous fassions j'ai le sentiment que nous sommes pris et traités comme des emmerdeurs. Le passage en mairie de vendredi avec Emeline en était encore symptomatique, la manipulation des règles, le non partage des documents. Ce n'était pas la première fois qu'il fallait vraiment insister pour avoir accès aux documents.

Pour moi, leurs actes montrent que nous ne sommes pas dans la même équipe et que les règles démocratiques ne sont pas respectées :

Dans le cas d'une délégation de pouvoir au maire, Monsieur le Maire a pris une décision. Nous sommes passés pour demander les documents nécessaires à la compréhension de cette décision et il nous a été refusé de nous transmettre ces documents : avis du conseil d'état et avis de la cour de cassation de Marseille. Il se trouve par ailleurs, que ces documents sont publics, nous ne le savions pas au moment où nous les demandions. Nous sommes donc venus sur place pour demander des documents auxquels nous devons avoir accès en tant qu'élus qui avons délégué notre pouvoir au maire. Selon l'avocat de la mairie, il fallait éviter de diffuser et partager ces documents. Est-ce l'avocat de la mairie qui fait la loi maintenant?

Donc on ne nous donne pas accès à des documents auxquels nous avons le droit et qui par ailleurs sont publics... Nous avons finalement pu les consulter le soir du CM, mais ce refus de nous donner accès aux documents et le fait de refuser de les transmettre par voie électronique quand ils sont disponibles sont autant de nuisances possibles, gratuites et faciles pour nous empêcher de pouvoir faire notre travail correctement.

J'ai mieux à faire que de jouer au chat et à la souris et déplore cette façon de traiter l'opposition.

2c) Beaucoup d'énergie pour pas grand chose

Pour faire appliquer la loi et obtenir justice, il faut écrire au préfet et ou au tribunal administratif : il faut lutter. Nous avons fait la démarche vers le préfet en juillet pour l'histoire de la caméra qui n'a rien donné (nous ne demandions pas d'annulation des délibérations, juste un positionnement du préfet). J'ai utilisé mon DIF élus (droit à la formation pour les élus qui nous est donné à tous les élus, financés par vous) pour faire une formation sur les droits d'élus d'opposition de 6h donnée par AELO ([Association des Elus d'Opposition](#)). L'énergie à mettre pour simplement avoir le droit d'avoir accès au document est démesurée par rapport à ce que nous y gagnerions.

2d) Lutter pour nos droits ou dénoncer et démissionner

Le temps et l'énergie qu'il faut mettre pour simplement avoir la jouissance de nos droits est épuisant.

A un niveau perso c'est déprimant et décevant.

Après l'épisode du préfet, fort de nos engagements de transparence et coopération, nous avons voulu tendre la main à nouveau pour essayer une dernière fois la coopération et ils ont refermé la porte. C'est décevant mais au moins cela clarifie les postures de chacun.

2e) La démocratie élective et le système français de prime majoritaire du CM sont des machines à désintéresser les citoyens

Au-delà du contexte COVID et de nos trajectoires personnelles, le fait de voter tous les 6 ans pour des responsables nous désengage et désinvestit de la chose publique. C'est malheureux, mais une fois l'élection passée, il n'y a plus rien à faire dedans.

Le fait que nos 26% et 300 voix se transforment en 3 sièges sur 23 nous rend impuissants pour les votes et dans le rapport de force **à l'intérieur** du CM. Même chose pour l'autre liste d'opposition qui avec 33% finit avec 4 sièges. A nous deux nous avons plus de 50% des voix mais seulement 7 sièges sur 23.

Selon une étude sur les droits de l'opposition et la séparation des pouvoirs au sein des collectivités territoriales effectuée à la demande de la sénatrice Hélène Lipietz, la France est dans le même cas que la Hongrie en terme de concentration de pouvoir. Le Maire détient le législatif, l'exécutif et parfois le judiciaire quand il arbitre. De nombreux pays (Italie, Pays-Bas, Suède) sépare le rôle exécutif du législatif. En Espagne et en Belgique les élections se font à la proportionnelle intégrale ce qui contraint les maires à fonctionner de manière collégiale. Dans certains pays il est possible de destituer le maire selon certaines modalités, en France seul le conseil des ministres peut le faire. Donc nous avons un système de pouvoir très concentré sur le maire en France et on ne peut pas y faire grand chose.

2f) J'ai fait le tour de ce qui était possible pour moi

Je considère avoir exploré les différentes options envisageables, avoir investi les différents espaces et fait le tour des espaces de libertés et contraintes existants. Voilà pourquoi je reviens vers vous et transmets toutes ces infos. Je ne souhaite pas me sacrifier pour la démocratie. Je déplore cette situation et choisis de m'en retirer et d'investir mon énergie ailleurs, là où elle sera la bienvenue pour construire.

Reste donc en ligne les 2 vidéos des CM de septembre et octobre :

<https://www.youtube.com/channel/UC-Lw4N7q3yuvreRW34JCf6A>

Si la chose publique vous intéresse, à vous de jouer !

Tout citoyen a le droit de venir au CM (lorsque celui ci est ouvert au public..... suivez mon regard.....) et de filmer.

Idéalement, ce sont les mairies qui devraient organiser le film, le montage et la mise en ligne et l'archivage des conseils sur des chaînes vidéos pour pouvoir accéder facilement à tout point de l'ordre du jour en quelques clics.

A défaut, tout citoyen peut donc filmer, monter et mettre en ligne le conseil municipal, ce sont nos droits les plus stricts : les élus sont des personnes publiques et leurs discussions sont la chose publique : elle nous concerne tous et toutes. Tant que vous ne dérangez pas la bonne tenue du conseil, vous êtes dans votre bon droit.

A St Martin, maintenant c'est filmé et en direct sur facebook et aussitôt le conseil fini, la vidéo est supprimée. J'ai expliqué ce qui me semble être la stupidité de ce choix, et l'intérêt pour les citoyens d'avoir accès au conseil municipal non pas en direct, mais quand ils le souhaitent, quand ils sont disponibles, quand ils ont du temps... mais comme d'habitude, à 3 voix contre 23, on ne peut pas déplacer des montagnes.

En vous le disant, j'espère que vous ferez comprendre au maire et à son équipe que vous préféreriez avoir accès à la vidéo quand vous le pouvez plutôt qu'à l'heure du conseil municipal uniquement. Pour ma part, j'ai essayé.

Je termine ainsi le mandat d'élus que vous m'avez confié et reprend mon rôle de citoyen.

Je remercie sincèrement toutes celles et tous ceux qui ont porté leur confiance en moi, et les élus du CM avec qui j'ai pu vivre cette expérience enrichissante. J'ai beaucoup appris, sur nous, sur la démocratie, sur moi. J'espère avoir fait avancer un peu le schmilblick dans ce petit espace de liberté qui était le mien pour le village.

Je reste disponible pour rendre des comptes sur mon mandat, les actions que j'ai mené et les votes que j'ai fait pour celles et ceux qui le souhaitent.

Bien à vous,

Etienne